

Les présentes constituent une synthèse des principales caractéristiques des parts de catégorie A (les « parts ») du Healthcare Leaders Income ETF (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails sur le Fonds dans le prospectus. Le prospectus est disponible sur le site Internet d'Harvest : www.harvestportfolios.com, ou en communiquant avec Harvest à l'adresse info@harvestportfolios.com, ou par téléphone en composant sans frais le 1 866 998 8298.

DÉTAILS DU FONDS			
Date de création :	19 novembre 2014*	Admissibilité au RÉR :	CELI, REER, REEE, RPDB et FERR
Symbole :	HHL	RRD :	Éligible
CUSIP :	42227H101	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Devise	\$ CA	Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,37 % ¹
Distributions :	mensuelles, 0,0583 \$ par part	Bourse :	TSX

* Anciennement « Healthcare Leaders Income Fund » (une fiducie d'investissement à capital fixe créée aux termes des lois de l'Ontario le 19 novembre 2014), le Fonds est coté à la Bourse de Toronto depuis le 18 décembre 2014. Le Fonds est passé d'un fonds à capital fixe à un fonds négocié en bourse le 24 octobre 2016.

OBJECTIFS DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer aux porteurs de parts i) une possibilité d'appréciation du capital, ii) des distributions mensuelles en espèces, et iii) une volatilité d'ensemble des rendements du portefeuille inférieure à ce qu'ils auraient par ailleurs connu s'ils avaient possédé directement les titres de capitaux propres des chefs de file du secteur des soins de santé. Pour afficher une volatilité d'ensemble des rendements du portefeuille inférieure, le Fonds entend généralement émettre des options d'achat couvertes sur un maximum de 33 % des titres en portefeuille. Le niveau d'options d'achat couvertes émises peut fluctuer en fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs.

PLACEMENTS DU FONDS

Les graphiques ci-dessous ont pour objectif de donner un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2017, avant la conversion. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principales positions		Répartition de l'actif	
	VL (en %)	Secteurs	VL (en %)
Stryker Corporation	5,2	Pharmaceutique	48,5
Johnson & Johnson	5,1	Secteur biotechnologique	18,9
Quest Diagnostics Inc.	5,1	Équipement médical	15,3
Medtronic PLC	5,1	Services de santé	10,0
GlaxoSmithKline PLC, CAAE	5,1	Distribution de soins de santé	5,1
Merck & Co., Inc.	5,0	Trésorerie et autres actifs et passifs	2,7
Anthem, Inc.	5,0	Options	(0,5)
Boston Scientific Corp.	5,0		
AbbVie Inc.	5,0		
Novartis AG, CAAE	5,0		
Total des 10 principaux placements (en %)	50,6	Total	100,0

RISQUE

Harvest Portfolios Group Inc. estime que le risque associé au Fonds est **moyen**. Cette estimation est basée sur l'amplitude des variations des rendements du Fonds d'une année sur l'autre. Cela ne prédit pas la volatilité future du Fonds. Cette évaluation du risque peut changer au fil du temps. Un fonds ayant un risque faible peut quand même occasionner une perte d'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur l'estimation du risque et les risques spécifiques pouvant influencer sur les rendements du Fonds, veuillez vous reporter à la section « Notations de risque des FNB Harvest » du prospectus du Fonds.

FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Ratio des frais de gestion (RFG)	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<i>Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.</i>	1,37 % ¹
Ratio des frais d'opérations (RFO)	
<i>Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.</i>	0,10 % ¹
Frais du Fonds	1,47 % ¹

Le montant des frais du fonds représente le total du cumul du RFG et du RFO et ne constitue pas un frais distinct appliqué au Fonds.

¹ Au 31 décembre 2016.

COMMISSIONS DE SUIVI

Il n'y a pas de commission de suivi pour les parts du Fonds.

AUTRES FRAIS

Vous pourriez être amené à payer de frais de courtage à votre courtier lors de l'achat et de la vente des parts du Fonds.

Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez : (a) le droit d'annuler l'achat de parts dans les 48 heures après réception de la confirmation d'achat, ou (b) d'autres droits et recours légaux dans le cas où le présent document ou le prospectus du Fonds contiendrait des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.